

Informations sur la sécurité du produit

Conteneur à étagères BAUER CEN 29-2/29-3, acier, porte à deux battants, différentes tailles Versions

Fabricant/Personne de contact : BAUER GmbH, Eichendorffstr. 62, 46354 Südlohn, Deutschland
e-Mail : info@bauer-suedlohn.com

Merci de bien consulter les caractéristiques techniques des articles !

Numéros d'article : 460984, 460983, 460982, 460981, 460980, 460979, 460929, 460928, 460927, 460926, 460925, 460924

Instructions de sécurité:

- Stockage sûr de substances dangereuses pour l'eau conformément au SGH 1-4.
- Ne stocker dans le bac de rétention que des substances dangereuses des SGH 1 à 4.
- En cas de stockage de liquides inflammables des SGH 1 à 3, assurer la liaison équipotentielle/la mise à la terre.
- Vérifier régulièrement l'absence de fuites et l'étanchéité du bac de rétention.
- Attention au volume de rétention des bacs de rétention : modèles de 480 litres et 320 litres disponibles.
- Utiliser la ventilation naturelle pour éviter les gaz dangereux.
- En cas d'utilisation à l'extérieur : mise à la terre/liaison équipotentielle nécessaire.
- Montage final professionnel requis par une entreprise spécialisée agréée.
- Utiliser un équipement de protection individuelle approprié lors de la manipulation de substances dangereuses.
- Risque d'asphyxie et d'incendie en cas de manipulation incorrecte de substances dangereuses pour l'eau et de liquides inflammables.
- Effectuer une maintenance et une inspection régulières des installations, y compris des systèmes de ventilation et des joints.
- N'utiliser le produit que pour l'usage auquel il est destiné afin d'éviter tout danger.
- Limiter l'accès aux locaux de stockage aux seules personnes autorisées.
- Lire et respecter les fiches de données de sécurité et les instructions d'utilisation.
- Assurer une utilisation sûre de la porte à double battant et du transpalette/chariot élévateur.
- Vérifier régulièrement l'usure des matériaux et la corrosion du produit.
- Le stockage de substances dangereuses nécessite des mesures de sécurité et de protection spécifiques.
- Empêcher l'accès aux personnes non autorisées.